



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de CONCORET  
56430 – CONCORET

SEANCE DU MARDI 24 JANVIER 2017

*L'an deux mille dix-sept, le 24 janvier, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le 16 janvier, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.*

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Présents :

COIGNARD Ronan	AUBRY Gwenaël	MEZZALIRA Nicolas
AUBERT Jean-Marie	GARCIA Déborah	VIMAL DU MONTEIL Philippe
AUBERT Joëlle	GORTAIS Edmond	
MULLER Sarah	LE BOURHIS Jean-Pierre	

Secrétaire de séance : Mme Sarah MULLER

Absents excusés : LURETTE Gilles (pouvoir à Ph. Vimal du Monteil), SAILLARD Loïc (pouvoir à G. Aubry), LEGLOAHEC Yann (pouvoir à S. Muller), COAT Alain (pouvoir à E. Gortais)

Absente : EVEILLARD Evelyne

## COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

En vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### Décision n°2016-11 : COPIEURS - CONTRATS DE LOCATION / MAINTENANCE :

Le Maire de la Commune de Concoret,

Vu la nécessité de revoir les contrats de location-maintenance des copieurs arrivant à échéance,

#### Décide

**Article 1 :** de valider la proposition présentée par OMR impression proposant :

- Pour le copieur de la mairie :
- Forfait noir et blanc : 5 500 pages par trimestre
  - Forfait couleur : 4 800 pages par trimestre
  - Durée du contrat : 21 trimestres
- Pour le copieur de l'école :
- Forfait noir et blanc : 6 500 pages par trimestre
  - Forfait couleur : 900 pages par trimestre
  - Durée du contrat : 21 trimestres

**Article 2 :** de signer le devis présenté par l'Entreprise OMR impression. Les crédits seront inscrits au budget communal.

**Article 3 :** La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un acte. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet du département du Morbihan.

### Décision n° 2017-01 : ESPACE LABORATOIRE - DEVIS TRAVAUX ELECTRIQUES

Vu la délibération du conseil en date du 8 novembre 2016,

Vu la nécessité de procéder aux travaux de séparation des fluides pour permettre la mise en location de l'espace laboratoire situé à l'arrière du commerce,

## Décide

**Article 1** : de valider la proposition présentée par la SARL PICARD Electricité d'un montant HT de 6 857.56 €

**Article 2** : de signer le devis présenté par la SARL PICARD Electricité. Les crédits seront inscrits au budget communal.

**Article 3** : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet du département du Morbihan.

### Décision n° 2017-02 : ESPACE LABORATOIRE – DEVIS TRAVAUX DE PLOMBERIE

Vu la délibération du conseil en date du 8 novembre 2016,

Vu la nécessité de procéder aux travaux de séparation des fluides pour permettre la mise en location de l'espace laboratoire situé à l'arrière du commerce,

## Décide

**Article 1** : de valider la proposition présentée par AMS Multiservices d'un montant total de : 1 900 €

**Article 2** : de signer le devis présenté par AMS Multiservices. Les crédits seront inscrits au budget communal.

**Article 3** : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet du département du Morbihan.

## DELIBERATIONS



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE de CONCORET**  
**56430 – CONCORET**

SEANCE DU MARDI 24 JANVIER 2017

*L'an deux mille dix-sept, le 24 janvier, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le 16 janvier, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.*

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Présents :

COIGNARD Ronan	AUBRY Gwenaël	MEZZALIRA Nicolas
AUBERT Jean-Marie	GARCIA Déborah	VIMAL DU MONTEIL Philippe
AUBERT Joëlle	GORTAIS Edmond	
MULLER Sarah	LE BOURHIS Jean-Pierre	

Secrétaire de séance : Mme Sarah MULLER

Absents excusés : LURETTE Gilles (pouvoir à Ph. Vimal du Monteil), SAILLARD Loïc (pouvoir à G. Aubry), LEGLOAHEC Yann (pouvoir à S. Muller), COAT Alain (pouvoir à E. Gortais)

Absente : EVEILLARD Evelyne

## **N° 01/01/2017 - CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016 : Approbation du compte rendu**

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le compte rendu du dernier conseil municipal.

Après délibération, le conseil décide d'approuver, par un vote à mains levées et à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 13 décembre 2016.

### **N° 02/01/2017 – AEP : DEMANDE DE CAUTIONNEMENT DE PRET**

**M. Jean-Pierre LE BOURHIS, concerné par cette affaire, quitte la salle**

M. Le Maire fait lecture à l'assemblée du courrier de l'AEP Ecole St Laurent au sujet de la demande de cautionnement d'emprunt accordée par la commune à l'association en 2011, à l'occasion des travaux de rénovation de l'école.

Suite au rachat du prêt, les nouvelles caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Organisme emprunteur : Caisse d'Epargne
- Montant contracté : 85 000 €
- Taux de l'emprunt : 1.12 %
- Durée du prêt : 150 mois

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur la nouvelle demande de cautionnement, à hauteur de 50 % du montant contracté, soit 42 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité (13 pour) et par vote à mains levées :

- De cautionner l'emprunt aux conditions ci-dessus mentionnées
- D'autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant

Retour de M. J.P. LE BOURHIS

### **N° 03/01/2017 – RÉNOVATION DE L'ÉGLISE : LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

Suite à la réunion du 6 janvier dernier avec les architectes du patrimoine et des bâtiments de France, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de lancer une consultation auprès d'architectes du patrimoine afin de lancer un appel d'offres pour une première phase de travaux.

Une fois les entreprises retenues, il sera alors possible de lancer la souscription

Après délibération, le Conseil municipal, autorise, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- Le Maire à lancer une consultation d'architectes du patrimoine pour les travaux de rénovation de l'église St Laurent.

### **N° 04/01/2017 – TERRAIN COMMUNAL DE LA LORIETTE**

Par délibération en date du 13 janvier 2015 il a été décidé de fixer à 10 000 €, le prix de vente du terrain communal sis au lieu-dit « la Lorette » cadastré en section ZE 121 (superficie de 1 352 m<sup>2</sup>). Le mandat de mise en vente signé le 12 mai 2015 avec l'Etude de Maître Binard est arrivé à échéance.

Le conseil est amené à se prononcer sur la suite à donner à cette affaire, à savoir :

- Maintien du prix forfaitaire de vente
- Signature du mandat de mise en vente avec l'Etude de Maître Binard, et son renouvellement

Après délibération, et vote à mains levées, à l'unanimité, le Conseil décide de :

- Fixer le nouveau prix de vente à 9 500 € à négocier,
- Ne pas renouveler le mandat de mise en vente avec le notaire,
- Lancer une nouvelle campagne publicitaire sur plusieurs supports

## **N° 05/01/2017 – CREATION DU LOGEMENT LOCATIF : VALIDATION DES DEVIS ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE DELIBERATION**

Vu la délibération du conseil en date du 13 octobre 2015 autorisant le Maire à lancer l'appel d'offres pour cette opération,

Vu l'analyse des offres réceptionnées,

Vu la commission bâtiments en date du 6 décembre 2016

Vu la délibération n° 02/12/2016 visée en préfecture le 16/12/2016

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des modifications suite à des erreurs de retranscriptions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (par un vote à mains levées et à l'unanimité) :

- De retenir les entreprises suivantes :

N° LOT	Descriptif	Entreprise	Montant HT	TTC
1	MACONNERIE + Option agrandissement ouverture existante	VIGNON CONSTRUCTIONS- Guipry	5 400.00	6 480.00
			1 250.00	1 500.00
2	CHARPENTE – MENUISERIES + Option placards aménagés	SARL THETIOT- La Chapelle Caro	9 104.30	10 925.16
			<del>3 041.00</del>	<del>3 649.20</del>
			<b>2 960.00</b>	<b>3 552.00</b>
3	COUVERTURE + Option Récupération ardoises par La maîtrise d'ouvrage	J. PAUL LAUNAY - Campénéac	13 578.89	16 294.67
			150.00	180.00
4	SERRURERIE	GLP - Josselin	5 691.00	6 829.20
5	CLOISONS SECHES – ISOLATION	SLMH - Plumelec	<del>28 308.00</del>	<del>33 969.60</del>
			<b>28 208.00</b>	<b>33 849.60</b>
6	PLOMBERIE SANITAIRES - CHAUFFAGE	BOSCHET - Goven	22 397.45	26 876.94
7	ELECTRICITE – VENTILATION	PICARD Electricité- Concoret	7 739.82	9 287.78
8	REVETEMENTS DE SOLS – FAIENCE	LE BEL Associés - Malestroit	8 199.04	9 838.85
9	PEINTURE	COLOR TECH - Ploërmel	6 139.55	7 367.46
			<b>81.00</b>	<b>97.20</b>
		<b>TOTAUX</b>	<del>110 999.05</del> <b>110 899.05</b>	<del>133 198.86</del> <b>133 078.86</b>

- D'autoriser le Maire à signer les marchés correspondants et tout document s'y rapportant, avec les entreprises retenues.

Après délibération, le conseil décide, à l'unanimité et par vote à mains levées, d'annuler la délibération n° 02/12/2016

## QUESTIONS DIVERSES

- M. Le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de Mme Evelyne EVEILLARD, présentant sa démission du conseil municipal
- Lotissement POMPEI : projet de lotissement et de rétrocession de la voirie à la commune (Eclairage public à prévoir sur le budget de la commune)
- Chauffage de la mairie : état du plancher chauffant actuel
- Aménagement de la salle du conseil : peintures refaites, projet de pose de cimaises pour les expos
- Intervention de Jean-Pierre Le Bourhis au sujet de la possibilité d'exposition des plus vieux drapeaux des anciens combattants

La séance est levée à 21 H 45